

POLICE

MUNICIPALE



Poste de Police : 05.46.29.11.35  
Adresse Mail : pm@arsenre.fr

Le

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Clôture de chantier     | <input type="checkbox"/> Benne                    |
| <input type="checkbox"/> Dépôt de Matériaux      | <input type="checkbox"/> Déviation de circulation |
| <input type="checkbox"/> Echelle                 | <input type="checkbox"/> Echafaudage              |
| <input type="checkbox"/> Stationnement Véhicules | <input type="checkbox"/> Divers                   |

**BON DE VOIRIE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Entreprise:	Tél Mobile:
Adresse:	
Propriétaire:	Tél Mobile:
Adresse:	
Lieu des travaux:	
Nature des travaux:	
N° date autorisation:	
Surface occupée:	
Observations:	
Directives spéciales:	<input type="checkbox"/> Remise en état de propreté initiale <input type="checkbox"/> Signalisation et présignalisation du chantier <input type="checkbox"/> Matérialisation des dépôts de matériaux <input type="checkbox"/> Prendre toutes les mesures de sécurité de la législation du travail <input type="checkbox"/> Bachage de l'Echafaudage <input type="checkbox"/> Eclairage la nuit de l'échafaudage <input type="checkbox"/> Protection des sols Voirie et trottoirs

Période du  au   
Délibération du 20 Décembre 2023 - N° 2023/93 - Visa Préfecture du 24 Janvier 2024

Jour(s)

	Tari Unit	Quantité:	jours	TOTAL
Déviaton de la circulation:	33.00 €			- €
Entreprise Ars-en-Ré abonnement mensuel / par an	70.00 €			- €
Entreprise Ars-en-Ré abonnemnt Annuel	500.00 €			- €
Mètres/carrés par jour :	1.50 €			- €
Mètres/linéaires par jour (échafaudage):	2.50 €			- €
Véhicule de chantier journalier	13.00 €			- €
Benne	15.00 €			- €
Frais de dossier:	8.00 €	1.00		8.00 €
Total				

**RAPPEL :**

L'affichage: si il y a permis de construire ou non opposition à une déclaration préalable est obligatoire en façade à la vue du public bien en évidence

De plus les mesures de sécurité et de propreté ainsi que la signalisation d'approche du chantier sont obligatoires

Ces dernières mesures n'étant pas respectées des sanctions peuvent être prises à votre encontre.

Fait à ARS EN RÉ Police Municipale <input type="checkbox"/> Le Brigadier-Chef Principal <input type="checkbox"/> Autre Agent	Le   (Cachet) (Signature)	L'Entrepreneur s'engage à régler la taxe de voirie (Signature)
---	------------------------------------	---

**Portables Mobiles pour joindre la Police Municipale de ARS EN RE:**

Adjoint : 06 08 73 78 95  
téléphone fixe 05 46 29 11 35

**Observation : cette demande doit être déposée 8 jours minimum avant la date de début des travaux**

Pièces à joindre obligatoirement à la demande:

Un plan au 1/500ème précisant les limites de l'emprise du chantier